



Mairie de Saules

Compte rendu du conseil municipal du 14 Décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 14 décembre le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en lieu et place habituels de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Louis DAUDEY, Maire de la commune de Saules, suite aux convocations dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie et un second au registre des délibérations.

Présents : Louis DAUDEY, Emmanuel DELIOT, Martial KOVALIK, Pascal MANGANONI, Jean-Pierre JACQUIN, Liliane CHARITE, Mickaël ULAS,

Secrétaire de séance : Mickaël ULAS

1/ CONTRAT P@C 21

Dans le cadre de son projet stratégique C@P 25 (Construire, aménager, préserver), le Département du Doubs a décidé de faire évoluer les modalités de son soutien financier en faveur des projets locaux.

Cette évolution est guidée par les principes de :

- subsidiarité : le Département intervient là où c'est nécessaire et pour apporter une plus-value,
- différenciation : en tenant compte des caractéristiques locales, l'intervention du Département diffère d'un territoire à l'autre afin de corriger les disparités et les inégalités, et pour renforcer les solidarités.

Ainsi, pour le territoire Loue Lison, le montant de l'enveloppe financière dédiée par le Département est de 2 500 000 € (soit 25,01 €/habitant/an).

La mobilisation de cette enveloppe se fera selon 2 volets :

- volet A : soutien aux projets s'inscrivant dans un projet de territoire et répondant aux priorités du Département,
- volet B : soutien aux projets d'intérêt local.

Au regard du projet du territoire Loue Lison (enjeux, axes stratégiques, priorités, ...) et des projets recensés d'ici 2021, la répartition de l'enveloppe dédiée à l'axe 3 du contrat P@C a été arrêtée comme suit :

- pour les projets relevant du volet A : 60 % de l'enveloppe (soit 1 500 000 €),
- pour les projets relevant du volet B : 40 % de l'enveloppe (soit 1 000 000 €).

Accord à l'unanimité

2/ DEVIS PASSEMARD

Le conseil municipal refuse le devis de l'entreprise PASSEMARD d'un montant de 3 710.50 € pour effectuer la traversée de route afin d'alimenter le radar pédagogique situé Route de Durnes.

3/ FORET

- Ilot de sénescence : il s'agit de geler l'exploitation forestière sur une partie de parcelles forestières 37 et 38. Une subvention de NATURA 2000 pourrait être obtenue.
- Affouage 2018 – 2019 : 8 affouagistes sont inscrits.
- Prévision de travaux : Résineux bostrychés sur les Rappes à exploiter, cloisonnements à Courchant parcelle 4, martelage parcelles 24 et 25 aux Rappes.
- PEFC : Accord du conseil pour reconduire l'adhésion au contrat de certification du patrimoine "forêt". La cotisation s'élève à 0.64 €/ha + 20 € pour 5 ans

4/ CONTRAT ENTRETIEN

Le conseil municipal accepte la proposition de contrat d'entretien des cloches et de l'horloge électronique de l'Eglise de l'entreprise PRETRE de Mamirole. Le coût s'élève à 150 €/an.

5/ DEBAT COMMUNE NOUVELLE

Un tour de table a été effectué au dernier conseil syndical à la Barèche concernant une éventuelle fusion des 6 communes. A ce jour rien n'est arrêté.

6/ URBANISME

- RENAULT : Box à chevaux refait conforme
- BALANDRET : Abri de jardin conforme
- TISSERAND : Les travaux commencés ne sont pas conformes au permis délivré . Un garage a été aménagé en demi sous-sol. M. TISSERAND devra demander un permis de construire modificatif.

7/ DIVERS

- Le tour de France passera par Saules le vendredi 12 juillet 2019. La caravane passera vers 12H00
- Agrirun : Il se déroulera à Saules le 14 juillet 2019
- Vœux : Vendredi 11 janvier à 19H00
- Repas des anciens : Samedi 2 février à la salle polyvalente.

Séance levée à 22H00

Prochaine séance le vendredi 22 février 2019:
